

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION**  
**DU COMITE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU PORT DU BELON**  
**DU 12 SEPTEMBRE 2017 EN MAIRIE DE RIEC SUR BELON**

Le Comité du Syndicat Intercommunal du Port du Belon, légalement convoqué, s'est réuni sur convocation de la présidente, le 12 septembre 2017 à 9 heures 30 en mairie de Riec sur Belon.

**ETAIENT PRESENTS** : Mesdames Anita OLLIVIER, Présidente ; Liliane MASSE, vice-présidente ; Pascale NEDELLEC, déléguée titulaire de la commune de Moëlan sur Mer ; Véronique MELIN, déléguée suppléante de la commune de Moëlan sur Mer.

**ABSENTS EXCUSES** : Monsieur Joseph MAQUET, délégués titulaires de la commune de Moëlan sur Mer ; Monsieur Daniel HAMON, délégué suppléant de la commune de Moëlan sur Mer.

**0. Approbation du compte-rendu de la séance du 27 juin 2017**

Le compte-rendu de la séance du 27 juin 2017 est approuvé à l'unanimité.

**I. Autorisation de signature du marché de travaux de mise en conformité et d'accessibilité PMR sanitaires et douches par la présidente**

La Présidente, Anita OLLIVIER, explique que deux entreprises ont répondu à l'appel d'offre du marché de travaux de mise en conformité et d'accessibilité PMR sanitaires et douches au port du Belon. C'est l'entreprise RENOV STYLE de Concarneau qui a été retenue pour un montant de 31 883,00 € HT lors de la CAO du 20 juin 2017.

Il est demandé au comité de délibérer afin d'autoriser la Présidente à signer le marché avec l'entreprise RENOV STYLE pour un montant de 31 883,00 € HT.

**DELIBERATION N° 10-2017 : AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHE DE TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE ET D'ACCESSIBILITE PMR SANITAIRES ET DOUCHES PAR LA PRESIDENTE.**

VU le montant du marché de l'entreprise retenue RENOV STYLE de Concarneau pour un montant de 31 883,00 € HT.

Le Comité Syndical,

Sur proposition de la Présidente,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

AUTORISE la Présidente à signer le marché de travaux de mise en conformité et d'accessibilité PMR sanitaires et douches avec l'entreprise retenue RENOV STYLE de Concarneau pour un montant de 31 883,00 € HT.

## **II. Ligne de trésorerie**

La Présidente, Anita OLLIVIER, explique que vu les travaux engagés et les recettes à venir, le SI peut être amené à avoir des besoins en trésorerie et donc demande l'ouverture d'une ligne de trésorerie auprès d'un organisme bancaire.

### **DELIBERATION N° 10-2017 : LIGNE DE TRESORERIE.**

VU les travaux engagés et les recettes à venir,

Le Comité Syndical,

Sur proposition de la Présidente,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

AUTORISE la Présidente à souscrire une ligne de trésorerie auprès d'un organisme bancaire pour une durée d'un an pour un montant maximum de 100 000 €.

Pas de questions diverses.

Séance levée à 10 heures

Pour extrait certifié conforme.

La Présidente du SI du port du Bélon  
Anita OLLIVIER



Affiché le 18 septembre 2017